

Pilote de systèmes de production automatisée (PSPA)



Conduite de ligne, Performance industrielle

12/05/2026

Contenu de la formation

Le titulaire d'un Titre Paritaire Pilote de Systèmes de Production Automatisée assure le développement des compétences pour piloter, mettre en service et gérer les flux de production d'un système de production automatisée dans les conditions de rendement, qualité, hygiène, sécurité et délais requis par le plan de production.

Débouchés

À l'issue de la formation, le titulaire peut exercer les fonctions suivantes :

- Pilote de systèmes de production automatisée
- Conducteur de ligne automatisée
- Technicien de production
- Conducteur d'installation industrielle

Prérequis de la formation

Avoir une expérience industrielle est un plus.

Pour les individuel, contrat d'alternance et demandeur d'emploi, avoir satisfait à un entretien de pré-sélection.

D'autres situations sont envisageables et tous les dossiers seront examinés.

Les objectifs pédagogiques et professionnels

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

BC1 – Préparer et piloter un système de production automatisée

- Analyser un dossier de fabrication et préparer le poste de travail.
- Régler, démarrer et conduire une installation automatisée.

BC2 – Assurer la performance et la qualité de la production

- Surveiller les indicateurs de production.
- Identifier et corriger les écarts de fonctionnement.

BC3 – Réaliser la maintenance de premier niveau

- Effectuer les opérations de maintenance prévues.
- Diagnostiquer les anomalies simples et alerter si nécessaire.

BC4 – Contribuer à l'amélioration continue et appliquer les règles QHSE

- Participer aux actions d'amélioration des performances.

CODE RNCP
39375

CENTRES DE FORMATION
Désertines, Cournon

DURÉE DE LA FORMATION
12 mois

ACCUEIL PSH
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap.

NOS ATOUTS

Taux de réussite à l'examen **100% en 2025**

Taux d'insertion **97% (94% dans le métier visé) en 2025**

- + de 50 ans d'expérience dans la formation aux métiers de l'industrie
- 15 stagiaires maximum sur les enseignements professionnels
- Un parc machine moderne : écrans interactifs, robots, simulateurs de soudure, impression 3D...
- + de 500 entreprises parentaires

- Appliquer les règles de sécurité, qualité et environnement.

Durée de la formation

450h constatées en moyenne (A définir suivant positionnement)

Contact

Centre de Clermont :
7 rue du Bois Joli 63800 Cournon-d'Auvergne
04 73 69 41 11
Conseillère : Katy BERTELOOT

Centre de Montluçon :
62 rue Henri Barbusse 03630 Désertines
04 70 28 23 12

Conseillère : Nicolas MARGER Y

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Méthodes pédagogiques :

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques pour ancrer les apprentissages.

Moyens pédagogiques :

Salles de formation équipées pour utilisation de supports pédagogiques classiques et numériques. Plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Modalité d'évaluation

Les connaissances et / ou les capacités professionnelles de l'apprenant(e) sont évaluées en cours de formation par différents moyens : mises en situations, études de cas, QCM...

En fin de formation, les compétences sont évaluées par un jury d'une mise en situation professionnelle, de l'analyse du dossier professionnel et d'un entretien final.

Modalités de la formation

- Entrée / sortie permanente. Prendre contact avec le centre pour l'inscription. Accès sous 1 mois variable selon les disponibilités et sous réserve du nombre de place.
- Délais d'accès de 12 mois maximum après confirmation via le bulletin d'inscription, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits et dans la limite des places disponibles.

Suite de parcours et passerelles possibles

Formation à finalité professionnelle

Blocs de compétences

Possibilités de valider un/ou des blocs de compétences

Equivalence

Néant

Tarifs

En apprentissage :

- Formation gratuite et rémunérée pour l'apprenant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Formation financée pour tout ou partie par les OPCO pour les entreprises privées sur la base d'un coût branche.

Au titre de la formation continue : Voir les tarifs